



INFO'MYANS

Août 2020

LE MOT DU MAIRE :

Mairie :
Accueil au public :

Mardi
de 16 h à 19 h

Mercredi
de 8 h 30 à 11 h

Vendredi
de 16 h à 19 h

*Entrée par la
cour intérieure
Port du masque
obligatoire*

⚠ Les salles associatives et la salle polyvalente restent fermées jusqu'à nouvel ordre

Chères Myannaises, chers Myannais,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous avez accordée à « Ensemble pour Myans » lors des élections municipales de mars dernier. Les différentes commissions se sont déjà réunies et sont à pied d'œuvre pour gérer les dossiers communaux. J'en profite pour adresser un dernier merci à l'équipe municipale précédente pour son implication durant le mandat 2014-2020.

La pandémie de Covid 19, que nous combattons depuis quelque mois, est un fléau. Je vous invite à ne pas relâcher vos efforts et à continuer à respecter et pratiquer les gestes barrières afin de vous protéger et protéger vos aînés. Nous espérons que l'automne ne voit pas l'arrivée d'une nouvelle vague de contaminations et que la rentrée scolaire, la garderie et les services de cantine puissent se faire dans les meilleures conditions. A ce jour, les directives gouvernementales ne sont pas encore connues.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire,
Jean-Pierre Guillaud



DELEGATIONS ET COMMISSIONS

Jean-Pierre Guillaud (Maire) : Travaux de maintenance (bâtiments, espaces verts et réseaux), gestion du service et du personnel technique, vie scolaire

Bernard Rossignol (1er adjoint) : Urbanisme, projets d'aménagement du cadre de vie (bâtiments, voirie et réseaux), développement durable et déchets

Laurence Laydevant (2ème adjoint) : Affaires concernant l'administration générale, patrimoine, culture (bibliothèques ...)

Joël Perrin (3ème adjoint) : Finances, jeunesse, communication et numérique, associations

Gestion des bâtiments, espaces verts et services techniques	Responsable : J.P. Guillaud Membres : E. Guillet-D. Grimont—J. Portaz	Finances	Responsable : J. Perrin Membres : S. Felter—L. Laydevant—J. Portaz
Vie scolaire	Responsable : J.P. Guillaud Membres : C. Legendre—J. Portaz—F. Wrobel	Jeunesse	Responsable : J. Perrin Membres : C. Aubert—S. Felter—F. Wrobel
Urbanisme	Responsable : B. Rossignol Membres : E. Mathiez—G. Patras—J. Portaz	Communication et numérique	Responsable : J. Perrin Membres : C. Aubert—S. Felter—G. Roux
Développement durable (transport, environnement, projets d'aménagement ...)	Responsable : B. Rossignol Membres : S. Felter—E. Guillet—C. Legendre	Associations	Responsable : J. Perrin Membres : B. Rossignol—F. Coqgun—J. Portaz—
Patrimoine, Culture, Tourisme, Commerces et Agriculture	Responsable : L. Laydevant Membres : C. Aubert—F. Coqgun—G. Roux		

UN PEU D'HISTOIRE ...

- ◆ Notre commune a été créée le 29 avril 1881 par la séparation des hameaux de Myans et de Chacuzard de la commune de Les Marches. La paroisse de MYANS existe depuis 1823, ces hameaux avaient leur église, leur curé et leur cimetière. C'est en 1846 que ces habitants adressent un recours à l'Intendant Général de la province de Savoie demandant un budget propre. La réponse fut négative mais possibilité de déposer une demande auprès de sa majesté pour obtenir la séparation des hameaux. La première plainte des habitants de Chacuzard (le « z » de Chacuzard ne fera son apparition que dans les années 1920) est l'éloignement de l'école (4km) et l'impossibilité pour les enfants d'accéder à l'éducation. Aucun accord sur la ligne de division n'est trouvé et plus rien de se passe avant 1864 -1865. La Savoie étant dorénavant française, le conseil municipal réitère sa demande et le préfet prescrit une enquête publique. Une nouvelle fois, aucun accord n'est possible entre les parties concernant les superficies demandées de part et d'autre. Le projet va sommeiller 12 ans.
- ◆ En 1877, les habitants des hameaux de Chacuzard et des Abymes adressent une pétition au Préfet et au Conseil Général. En 1878, une nouvelle procédure est lancée. En 1879, il est même évoqué un rapprochement entre Chacuzard et Saint Baldoph. Il ressort de l'enquête que toutes les raisons invoquées pour la séparation en 1865 étaient valables. Une année de réflexion s'écoule. C'est en 1880 que les discussions reprennent et qu'un accord est enfin trouvé pour que notre commune soit créée le 29 avril 1881.

AMBROISIE

- ◆ L'ambroisie est une plante hautement allergisante. Si vous constatez la présence de plants d'ambroisie, merci d'alerter la mairie et d'arracher les pieds, de les mettre dans un sac poubelle fermé et de les jeter dans votre container d'ordures ménagères.



Les feuilles

Larges, minces, très découpées, elles sont du même vert sur chaque face Pas d'odeur quand on froisse la feuille entre les doigts.

La tige

La tige est généralement poilue, solide et fortement ramifiée d'une hauteur de 70 cm en moyenne



Les fleurs

Petites et verdâtres, elles sont disposées à l'extrémité des tiges. Les fleurs mâles et femelles d'une même plante sont séparées.



Les fleurs mâles sont groupées en longs épis bien visibles, les fleurs femelles sont très discrètes, insérées à l'aisselle des feuilles à la base des épis « floraux », isolées.



Sources et informations :

<https://www.signalement-ambroisie.fr/>

BUDGET 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 6 juillet pour voter le nouveau budget primitif 2020.

- ◆ Le budget 2020 de la commune est approuvé à hauteur de 726 000 euros pour la section Fonctionnement, (repreant l'excédent de 132 692,46 € de l'exercice 2019) et de 1 226 000 € pour la section Investissement (repreant l'excédent de 861 459,75 € de l'exercice 2019).
- ◆ Le budget primitif Eau 2020 est approuvé à hauteur de 160 000 € pour la section Exploitation (repreant l'excédent de 17 846,96 € de l'exercice 2019) et de 110 400 € pour la section Investissement (repreant l'excédent de 50 126,95 € de l'exercice 2019).
- ◆ Il a été décidé de ne pas augmenter le taux des 2 taxes communales
 - ◆ Taxe sur le Foncier : 13,40%
 - ◆ Taxe sur le Foncier non bâti : 41,65%

Pour rappel, la taxe d'habitation n'est plus votée par les communes.

MOUSTIQUE TIGRE

MOUSTIQUE TIGRE

PRIVONS-LE D'EAU!

Check-list

VIDEZ
1 FOIS/SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX STAGNANTES

- Coupelles sous les pots de fleurs.
- Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond.
- Gamelles pour animaux domestiques.
- Pieds de parasols.
- Bâches de mobiliers de jardin.
- Bouturages.
- Éléments de décoration pouvant retenir l'eau (mains de jardins, cigales,...).
- Pluviomètres plastiques.

RANGEZ
À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES IRRIGATIONS

- Outils de jardinage, brouettes.
- Seaux et arrosoirs.
- Poubelles.
- Pneumatiques.
- Jouets.

JETEZ

- Boîtes de conserve.
- Déchets de chantier.

COUVREZ
DE FAÇON COMPLÈTEMENT HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILAGE MOUSTIQUAIRE FIN

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- Fûts divers.
- Tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison.

CUREZ
POUR FACILITER LES ÉCOULEMENTS DES EAUX

- Siphons d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines.
- Bondes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux.

ENTRETIENEZ

- Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un nid à moustiques).
- Pièges à sable.
- Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges).
- Pompes de relevages.
- Regards et bornes d'arrosages.

eid-rhonealpes.com

AGENDA

REPAS DES AINES



ANNULE

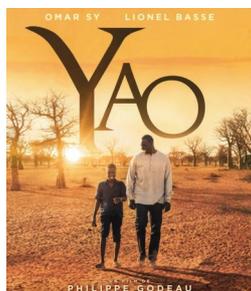
En raison des
circonstances
sanitaires

Dimanche 30 Août

Salle polyvalente

**FORUM
DES ASSOCIATIONS
19 H 00**

**CINEMA PLEIN AIR
20 h 30
YAO de
Philippe Godeau**



**Compte-tenu du
contexte sanitaire il
n'y aura ni petite
collation ni buvette.
Port du masque
obligatoire avant
projection.**

Samedi 05 Septembre

Salle polyvalente

« MA COMMUNE
AU SENS PROPRE »

**8 h 30—12 h 30
(Dans le respect des
gestes barrières)**

Mercredi 11 Novembre

Monuments aux morts

**COMMEMORATION
DU 11 NOVEMBRE**

11 h 15

**LOTO DES ECOLIERS
DE MYANS**



ANNULE

**TOUS LES SAMEDIS
Parking de la Mairie**

Marché
d'alimentation
17 h 00—20 h 00

ASSOCIATIONS DE MYANS

Association TOUCHATOUT :

- ◆ Créée le 17/01/2012 par une équipe de bénévoles dans un but de rencontres, détente, sorties et activités diverses, elle s'est étoffée au fil du temps. Elle compte actuellement 40 adhérents. Le club est ouvert à tous ceux qui ont un peu de temps à partager. Il est possible d'adhérer tout au long de l'année.
- ⇒ Contact : Crouzet Monique au 04 79 28 15 95

Association LES ECOLIERS DE MYANS :

- ◆ L'association « Les écoliers de Myans » contribue financièrement, grâce à l'organisation de diverses ventes et à une subvention de la mairie, aux projets dans toutes les classes de l'école de Myans.
- ⇒ Contact : Rulfo Ophélie 06 07 59 27 58

Association les ROULE TRANQUILLE :

- ◆ Créée au début de l'année 2011 par quelques passionnés de la petite reine l'association a connu un succès dès son origine. Elle est affiliée à la FFCT (Fédération Française de Cyclo Tourisme) et a pour but de promouvoir la pratique de la bicyclette, la découverte de régions et de sites touristiques sans esprit de compétition.
- ⇒ Contact : Corrotte Yves 06 70 17 66 36

Association COMITE D'ANIMATION :

- ◆ Depuis de nombreuses années une équipe de bénévoles fidèles au poste, a à coeur d'organiser quelques manifestations qui permettent aux Myannaises et Myannais de se rencontrer. Notre petit groupe s'essouffle et il est indispensable que de nouveaux membres le rejoignent afin de collaborer à l'animation de notre village.
- ⇒ Contact : Ducret Noël 06 50 90 62 06

Association CALENDULINE :

- ◆ Savoirs et traditions sur les plantes sauvages
- ⇒ Contact : 04.79.28.06.19

Association Communale de Chasse Agréée :

- ⇒ Contact : Guillaud David 06 03 59 61 21

Association de GYMNASTIQUE VOLONTAIRE :

- ◆ L'association GV Myans a été créée en 1981 dans notre commune à l'occasion du démarrage de l'activité de Gymnastique Volontaire pour les adultes. Les autres activités ont démarré plus tard. L'association est affiliée à la Fédération de la Gymnastique Volontaire – FFEPGV – qui a pour objectif, à partir de ses clubs, de développer la pratique du sport, la lutte contre la sédentarité et de diffuser des valeurs associatives auprès de tous les publics.
- ⇒ Contact : Villemot Christian 06.80.38.69.12

Association des Anciens Combattants :

- ⇒ Contact : Baron Robert

BREVES

◆ TOUCHATOUT

L'association Touchatout reprend ses activités le 1er septembre.2020
Plus d'informations sur le site de la commune ou
au 04 79 28 15 95 (laisser un message)

◆ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MYANS

Les activités de l'association « Gymnastique Volontaire de Myans » reprennent le 15 Septembre 2020 à la salle Polyvalente et la salle de sport de l'école : Gymnastique pour les aînés le mardi matin à 9h, Cardio Renforcement Musculaire le mardi soir à 20h, Gymnastique pour les enfants de maternelle le mardi à 17h. Les séances de yoga reprendront sans doute avec un peu de retard exceptionnellement cette année. Le déroulement des activités sera encadré par les protocoles mis en place par la municipalité de Myans et la fédération FFEPGV.
Web : <http://gv73800.e-monsite.com/> Mail : gvmyans73800@gmail.com

◆ BIBLIOTHEQUE LIVIO BENEDETTI (Port du masque obligatoire)

Horaires d'été jusqu'au 27 août 2020

⇒ Mercredi de 9 h 30 à 11 h 30

⇒ Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30

Horaires à partir du 31 août 2020 :

⇒ Lundi-Mardi-Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30

⇒ Mercredi de 9 h 30 à 11 h 30

**Sous réserve de nouvelles
mesures sanitaires**



CŒUR DE SAVOIE— AIDE A L'ACHAT D'UN VAE

◆ Le Conseil communautaire de Cœur de Savoie a voté, jeudi 16 juillet dernier, la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique (VAE). Ce dispositif est mis en place pour une durée de 5 mois, à compter du 17 juillet 2020 jusqu'au 20 décembre 2020. La Communauté de communes octroie une aide à l'achat d'un montant de 250 € et plafonne ce dispositif à 100 unités.

Pour plus d'informations :

- ◆ www.coeurdesavoie.fr ou
- ◆ 06 71 34 72 46



HORAIRES DECHETTERIES SIBRECSA

◆ .Les horaires des déchetteries du SIBRECSA évoluent :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
PONTCHARRA ZI de Pré Brun	8h - 12h 15h - 18h30					
PORTE-DE-SAVOIE lieu dit Ile Besson Francin	8h - 12h 14h - 18h30			8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30
LE CHEVILAS La Rolande	8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30		8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30
CRÈTS EN BELLEDONNE Route de la Ronzière St Pierre d'Allevard	8h - 12h 14h - 18h30		8h - 12h 14h - 18h30		8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30
VILLARD-SALLET Rue du Rebet	8h - 12h 14h - 18h30				8h - 12h 14h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h30

◆ Le règlement des déchetteries du SIBRECSA, les tarifs, la liste des déchets acceptés et toutes informations utiles sont disponibles en déchetterie et sur :

www.sibrecsa.fr

Téléphone : 04 76 97 19 52



FIBRE

◆ La réunion d'informations entre la mairie et les acteurs du déploiement de la fibre, initialement prévue en mars 2020, a été reportée en raison de l'épidémie de la Covid-19. Elle a été reprogrammée à l'automne 2020. Vous serez informés de l'avancée du dossier via le bulletin annuel et le site internet.

PLANTATIONS ET RESEAUX DE COMMUNICATION

POUR LE CONFORT ET LA SECURITE DE TOUS, NOUS VOUS REMERCIONS D'ELAGUER ARBRES ET PLANTATIONS QUI TOUCHENT LES FILS DES RESEAUX DE COMMUNICATION CAR CETTE SITUATION ALTERE LA QUALITE DES RESEAUX ET PEUT REPRESENTER UN DANGER



RAPPEL : QUELQUES REGLES DE SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE ...

Le bruit (perceuses, raboteuses, tondeuses ...) est autorisé :

- ◆ Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- ◆ Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ◆ Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

L'élagage, la taille des haies : Les plantations dont la hauteur dépasse 2 m doivent se trouver à une distance de 2 m de la ligne séparative, 50 cm pour les plantations d'une hauteur inférieure à 2 m. **De nombreux riverains ne sont pas conformes à cette réglementation notamment le long des routes communales : la taille est obligatoire.**

L'entretien des fossés doit également être assuré.

Les feux : Le brûlage des déchets verts est strictement interdit, la solution étant le dépôt en déchetterie.

Les chiens : La divagation des chiens est interdite. Même à la campagne, la voie publique doit être respectée et elle n'est pas le lieu approprié pour les déjections canines.

Distribution du courrier : Afin de faciliter la bonne distribution du courrier nous vous rappelons que votre boîte aux lettres doit être accessible, facilement identifiable et que le numéro de votre habitation dans votre rue doit être clairement visible !